

# Commune de Chapelle-lez-Herlaimont

## ENQUETE PUBLIQUE

### DECRET DU 5 FEVRIER 2015 RELATIF AUX IMPLANTATION COMMERCIALES

Concerne la demande de la société IMMOGAMS s.a., chaussée de Châtelineau, 315 à 6061 Charleroi

en vue d'obtenir le permis intégré pour pouvoir régulariser et construire cinq surfaces commerciales dans le zoning commercial du « Clos du Chêne au Bois à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

Le projet se cartographie sur le schéma d'orientation local en ce qui concerne le gabarit et les matériaux.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du

Date d'affichage de la demande	Date de ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
3 août 2017	16 août 2017	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont  Hôtel de Ville  SERVICE ENVIRONNEMENT  Le 4 septembre 2017 à 16 heures	Administration communale SERVICE ENVIRONNEMENT Place de l'Hôtel de Ville, 16 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable du lundi au jeudi de 10 à 12 h et de 13 à 15 h, le vendredi de 10 à 12h et le samedi matin de 10 à 12h

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de M. POGLAJEN Didier, conseiller en environnement au 064/43.13.25

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations écrites peuvent être adressées à l'administration communale soit par fax (064/45.89.39), soit par courrier électronique (didier.poglajen@publilink.be) ou soit par courrier normal. Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire des implantations commerciales (Service public de Wallonie, DGEER - Département du Développement Economique, Direction des implantations commerciales, Place de la Wallonie, 1 à 5100 Namur . 081/33.46.10) et du fonctionnaire délégué (lorsqu'il s'agit d'un permis intégré, Service public de Wallonie, DGATLPE, rue de l'Écluse, 22 à 6000 Charleroi . 071/65.48.80).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est conjointement le fonctionnaires des implantations commerciales et le fonctionnaire délégué.

Conseiller en environnement : M. POGLAJEN Didier, Service Environnement, place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont . 064/43.13.25

A Chapelle-lez-Herlaimont, le 3 août 2017.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,